

Aménagement forestier

Forêt Sectionale de l' Emery - Commune de Prondines

Département (s) : -63- Puy-de-Dôme

2011 - 2030

Surface cadastrale 15,4632 ha

Surface retenue pour la gestion 15,46 ha

altitudes extrêmes : 970 m m - 1014m m

Révision d'aménagement

DRA ou SRA : MONTAGNES D'AUVERGNE

Identifiant aménagement

FORET SECTIONALE DE L'EMERY
- COMMUNE DE PRONDINES (63) -
REVISION D'AMENAGEMENT (2011-2030)
NOTE DE PRESENTATION

Le contexte

La forêt sectionale de L'Emery (15,46 ha) est située en Haute Combraille.
Elle se répartit en 2 massifs et occupe essentiellement un plateau légèrement incliné à l'ouest à environ 1000 m d'altitude (point culminant : 10 14m).

Les peuplements sont composés de :

- Epicéa : 79 %
- Sapin : 12%
- Hêtre : 6%
- Autres résineux : 3%

Les principaux enjeux de la forêt

Production : enjeu fort

Biodiversité : enjeu faible.

Autres : proximité de l'Autoroute A89, mais pas d'incidence sur la vision paysagère.

Etat des lieux et bilan de l'aménagement précédent

L'aménagement précédent (1970-1989) proposait un traitement en futaie régulière. Ensuite, la tempête de 1990 a conduit à un prélèvement de 2760 m³ (équivalent à 22 années de récolte) et à 8 hectares reconstitués, soit 50 % de la superficie totale.

Les grandes options de l'aménagement

Les peuplements d'épicéas seront conduits en futaie régulière (12,16 ha), et le peuplement Sud-Ouest, reliquat de la forêt d'origine sera traité en futaie irrégulière (3,30 ha) pour bénéficier de la régénération naturelle du sapin.

La sylviculture mise en place a pour objet :

- la mise en route des 1ères éclaircies dans les reconstitutions de la tempête de 1990
- la poursuite des autres éclaircies en futaie régulière
- le renouvellement de la vieille forêt en appliquant un traitement de type irrégulier favorisant le renouvellement des peuplements et créant une protection contre les vents dominants pour l'ensemble du massif forestier

A proximité de l'autoroute, une courte portion de piste sera ouverte pour assurer la continuité de la desserte.

Eléments signalétiques et administratifs

Situation administrative	
N° Identification de l'aménagement forestier	
N° Modification d'aménagement (0 initial et chrono des modifs)	
Aménagement de forêt	Sectionale
de (nom de la forêt ou nom générique si regroupement)	I' Emery - Commune de Prondines
Numéro du ou des départements de situation	-63- Puy-de-Dôme
N° ONF de la région nationale IFN de référence	621- Haute Combraille
DRA ou SRA de référence	MONTAGNES D'AUVERGNE
Type d'aménagement forestier	Révision d'aménagement
Arrêté du	(révisions et modifications hors compétence ONF)
Décision du	(modifications de compétence ONF)
Période d'application	année
Année début aménagement	2011
Année échéance aménagement	2030

Détail des forêts aménagées (au moins 1ère ligne, plusieurs si forêts groupées ou fusion)			dernier aménagement		
dénomination	identifiant national de la forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt sectionale de l'Emery	F01033S	15,4632 ha	31/12/1970	1970	1989

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	15,4632 ha
Surface retenue pour la gestion	15,46 ha
Surface boisée en début d'aménagement	15,46 ha
Surface en sylviculture	15,46 ha

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	970 m	1014m

La forêt dans son territoire

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu	surface (pour chaque ligne, partition de la surface totale retenue pour la gestion)				Total réparti
	enjeu nul ou sans objet	enjeu faible*	enjeu moyen*	enjeu fort	
Production ligneuse				15	15
Biodiversité		15			15
Paysage, accueil, eau potable		15			15
Protection contre les risques naturels	15				15

*enj. faible dénommé "ordinaire"
enj. moyen dénommé "reconnu"
*enj. faible dénommé "local"
enj. moyen dénommé "reconnu"

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom	Conséquences dans l'aménagement
Parc national, Réserves, sites, monuments, périmètre captage...		aucun statut réglementaire répertorié	

Eléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom	Conséquences dans l'aménagement
Parc régional, Charte, ZNIEFF, Natura 2000, plans de prévention...		pas de zonage du territoire pouvant orienter les décisions	

Eléments qui imposent des adaptations de gestion	surface concernée	Conséquences dans l'aménagement
Menaces fortes		
Pb sanitaire, densité ongulés, incendie, foncier, essence inadaptée..		pas de menace particulière répertoriée

Eléments forts imposant des mesures particulières
Desserte, sols, eau, patrimoine, affouage, dispositifs particuliers...
aucune contrainte forte répertoriée sur la gestion forestière

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	
La limite Sud de la parcelle 2 constitue la lisière du massif	0 ha
	0 ha
	Maintien des arbres tourmentés de bordure (pins et hêtres)

Aéroport, relais hertzien, mitraille, droits d'usage, dégâts tempête... : aucun élément particulier recensé

Peuplements et milieu naturel

Essences présentes dans la forêt	% de la surface boisée (pas d'essence "vide")	Commentaires associés :
Epicéa commun	79%	
Sapin pectiné	12%	
Hêtre	6%	
Autres Résineux	3%	
100%		

Répartition des types de peuplement	surface gérée	% surface décrite	Commentaires associés : Il subsiste un reliquat de peuplement de mélèze d'Europe de belle qualité et de gros diamètre issu de semis.
Type			
S1-T1- (EPC) - (20 -40 ans) – Perchis d' épicea commun .Reconstitutions tempête 1990	8,16	53%	
S1-T3 - (EPC) - (40-60 ans) – Futaie adulte et entrouverte d' épicea commun plantée entre 1959 et 1965	4,00	26%	
MO -T9 - (S.P+ HET) Futaie irrégulière, à dominante : sapin, hêtre et pin sylvestre	3,30	21%	
TOTAL	15,46		

Répartition des unités stationnelles	surface gérée	%	Commentaires associés : Montagnard inférieur sous climat humide (atlantique) altitude 850-1000m
Type			
13d - Sapinière/hêtraie oligotrophe/acidiphile	15,46	100%	
TOTAL	15,46		

Traitements sylvicoles	surface concernée	surface amgt passé	Commentaires associés : Le peuplement irrégulier à dominante sapi constitue un rideau brise-vent pour l'ensemble du massif. Il est intéressé en futaie irrégulière avec un rajeunissement progressif.
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière	12,16	16,04	
Futaie par parquets dont conversion en futaie par parquets			
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière	3,30		
Futaie jardinée dont conversion en futaie jardinée			
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)			
Taillis (T)			
Taillis-sous-futaie (TSF)			
hors sylviculture			
TOTAL	15,46		

Décisions d'aménagement

Essences principales objectif et critères d'exploitabilité - la colonne précision permet de traiter les cas où une même essence objectif est conduite à des âges d'exploitabilité différents (objectifs différents, qualités potentielle peuplement ou arbre, îlots de vieillissement...)

Essences principales objectif	Précisions	surface en sylviculture	%	âge exploitabilité (suivi surfacique)	diamètre exploitabilité retenu
Epicéa commun		12,16	78,7%	90	55
Sapin pectiné	avec un mélange de 25% hêtre, douglas et épicea	3,30	21,3%	100	50
TOTAL		15,46			

Commentaires associés :

CHOIX DE RENOUVELLEMENT		Commentaires associés : La surface effectivement régénérée équivaut aux reconstitutions de la tempête de 1982
Application aménagement passé	surface	
Surface à régénérer prévue	11,67 ha	
Surface effectivement régénérée	8,16 ha	
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée		

Choix du nouvel aménagement			
Traitements avec renouvellement suivi en surface	12,16 ha	Aucun peuplement ne sera régénéré durant les 20 ans à venir.	
Surface d'équilibre (Se)	2,70		
Surface disponible à l'ouverture en régénération (Sd)	0,00		
Contrainte de vieillissement guidant l'ouverture en régénération (Sm)	0,00		
Surface du groupe de régénération (GR)	0,00		
Surface à ouvrir (So)	0,00		
Surface à terminer (St)	0,00		
Surface à reconstituer ou prévue à boiser (sans)			
Traitements en Taillis ou TSF	0,00 ha	Commentaires associés :	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe			
Traitements avec renouvellement non suivi en surface	3,30 ha		
Cible surface terrière à l'équilibre (voir directive territoriale)	27 m2		
Cible densité de perches à l'équilibre	125 tiges		
Etat général de maturité des peuplements	globalement vieillie		
Indicateurs de renouvellement	cible calculée	valeur observée	note forêt
Surface terrière	27 m2	30 m2	
% de la surface avec une régénération satisfaisante	40%	5%	A
Densité de perches (densité mini. fixée par directive territoriale)	250 tiges		
Surface moyenne annuelle à passer en coupe			
Commentaires associés :			
Engagement environnemental			
surface		surface	
flots de vieillissement	0,00	RBD : surf. boisée avec maintien TGB	surface
flots de senescence	0,00	RBI : surf. boisée	Surf. boisée hors sylviculture à long terme
Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000			
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée		résultat expertise	
		Sans objet - aucun site Natura 2000	
Commentaires associés ou prescriptions Natura 2000 particulières :			

Programme d'actions

Partition de la forêt en groupes d'aménagement								
Classement	Libellé du groupe	Unités de gestion	surface totale	surface en sylviculture	rotation	libre	libre	libre
AMEL	Amélioration	1,1 1U	4	4	9			
AMEL	Amélioration	2,1 2A	8,16	8,16	8			
IRR	Irrégulier (à rajeunir)	2,2 2B	3,3	3,3	7			
TOTAL			15,46	15,46				

Programme des coupes									
Année de passage programmée	Parcelle	Unité de gestion	surface UG totale	surface UG à parcourir	groupe	Type de coupe	Volume total	VPR/ha	
2013	2	2,2 2B	3,3	3,30 ha	Irrégulier	IRR	297	90	
2015	2	2,1 2A	8,16	8,16 ha	Amél	Première éclaircie (E1)	408	50	
2017	1	1,1 1U	4	4,00 ha	Amél	Amélioration (A2)	200	50	
2020	2	2,2 2B	3,3	3,30 ha	Irrégulier	IRR	264	80	
2023	2	2,1 2A	8,16	8,16 ha	Amél	Deuxième éclaircie (E2)	408	50	
2026	1	1,1 1U	4	4,00 ha	Amél	Amélioration (A3)	200	50	
2027	2	2,2 2B	3,3	3,30 ha	Irrégulier	IRR	264	80	

2041

Prescriptions spéciales à mettre en œuvre		
motif	localisation	prescriptions

LES MESURES GENERALES DE BONNE GESTION PREVUES PAR LES INSTRUCTIONS NE SONT PAS A MENTIONNER